



Mickaël Nicolle est cette année «le maître en plus» de son école. Il nous fait partager cette expérience très motivante, tant sur le plan humain que pédagogique, mise en place par l'inspection académique des Bouches-du-Rhône depuis 2005. Cette expérience s'intègre dans le dispositif Pare, projet d'amélioration des résultats des élèves.

DOSSIER

Le dispositif Pare



Peux-tu nous présenter le dispositif Pare ?

Mickaël Nicolle : Il consiste à mettre un moyen supplémentaire dans une école située en Zep. C'est l'école qui doit faire acte de candidature, inscrire le dispositif dans un avenant au projet d'école et donc réellement s'engager pour bénéficier de ce moyen supplémentaire.

Le dispositif s'inscrit dans un cahier des charges spécifique. Dans le cadre du mouvement départemental, un poste est ajouté à titre provisoire, sur l'école, pour l'année scolaire. Le poste Pare ne peut être occupé que par un enseignant qui est déjà titulaire dans l'école : cela garantit une certaine expérience, une connaissance préalable des élèves et du fonctionnement de l'école. Ce qui permet de démarrer plus tranquillement : on décide ensemble, au conseil ●●●



●●● d'école de juin, du projet Pare et de qui est susceptible d'occuper ce poste l'année suivante. Depuis la mise en place du dispositif dans l'école, plusieurs enseignants ont occupé cette fonction : cela a changé presque tous les ans.

Une cinquantaine d'écoles sont impliquées dans ce dispositif dans tout le département.

Concrètement, comment fonctionne ce dispositif dans ton école ?

M. N. : L'enseignant intervient pour aider les élèves qui rencontrent de petites difficultés, uniquement en français et en mathématiques.

Le but essentiel du dispositif est de pouvoir mettre en place de la différenciation avec deux enseignants dans la classe, pour raccrocher au groupe-classe des élèves en petite difficulté, sur des compétences bien ciblées. Les interventions se font au cycle II : elles sont centrées sur la grande section, le CP et le CE1, avec pour objectif l'acquisition des compétences du socle commun de fin de CE1 (palier 1).

L'enseignant du Pare intervient au sein même de la classe.

Les élèves sont identifiés soit par les évaluations de l'année scolaire précédente, soit par des évaluations diagnostiques de début d'année qui permettent de cibler un certain nombre de compétences.

On est tenu de faire un PPRE(*) pour chaque élève qui va être pris en charge. À noter : notre travail n'est pas de l'aide spécialisée et nous ne prenons pas en charge les élèves qui sont déjà suivis par le Rased.

Le travail se fait auprès d'élèves qui ont été repérés et sur des compétences qui ont été identifiées au niveau de la classe. On peut travailler soit avec un élève en particulier, soit avec un groupe d'élèves, mais toujours dans l'espace-classe. Les modalités d'intervention sont variables, elles se définissent toujours dans le cadre du cahier des charges et en accord avec le maître de la classe. Les interventions se font dès le début de l'année, y compris en grande section.

De manière générale, ce dispositif est bien accueilli par les collègues.

Principes du Pare

- Ce poste est un moyen supplémentaire affecté dans une école située en Zep.
- C'est l'école qui doit faire acte de candidature.
- Le poste Pare ne peut être occupé que par un enseignant déjà titulaire dans l'école.
- L'enseignant intervient dans la classe en collaboration avec le maître de la classe.
- Il aide les élèves de cycle II en petite difficulté uniquement en français et en mathématiques.
- Un PPRE est fait pour chaque élève aidé par le dispositif.
- Le Pare n'est pas destiné à des élèves déjà suivis par le Rased.





La concertation préalable entre nous est importante : on adapte les emplois du temps et les interventions du maître Pare. C'est un peu compliqué car on doit nécessairement poser des créneaux précis.

Avez-vous déjà pu dresser un bilan de cette action ?

M. N. : On est soumis à un dispositif d'évaluation assez complet : on a des évaluations départementales obligatoires à remplir en milieu et en fin d'année scolaire, en plus des évaluations internes.

Pour l'instant, on n'a pas vraiment de bilan global du dispositif. Toutefois, la question de l'efficacité du Pare est importante : avec les mêmes enfants, que se passe-t-il s'il y a un Pare et que se passerait-il s'il n'y en avait pas ? C'est quelque chose qui reste assez difficilement quantifiable. Au niveau du suivi des élèves et des évaluations, on note des progrès et des évolutions mais il est difficile de définir précisément ce qui est dû au moyen Pare. C'est délicat à cerner. L'apport du dispositif est en revanche évident en termes qualitatifs, tant pour les enseignants des classes que pour les élèves avec lesquels on travaille.

On fait par ailleurs des bilans par période : on peut donc mettre en place des remédiations très précises pour chaque élève.

Sur l'école, on a eu une année sans Pare donc il va être intéressant de voir, avec les évaluations nationales CÉ1, si on note une différence significative. Est-ce que les résultats auront été moins bons l'année où nous n'avons pas bénéficié du Pare ? Ce sera peut-être un indicateur intéressant.

Il y a un autre point qui pose question également : quelle que soit la taille de l'école, on dispose toujours d'un seul moyen. Donc, plus il y a de classes de cycle II, plus l'action de l'enseignant Pare est diluée. Or, l'efficacité du Pare est quand même liée au nombre de créneaux dont on dispose et d'interventions qu'on peut réaliser dans une classe. Ce n'est donc évidemment pas la même chose sur une école de six classes ou de douze classes. Dernier bémol, on risque parfois d'intervenir avec les mêmes élèves sur les deux heures d'aide personnalisée. Cela les place peut-être



Mickaël Nicolle est professeur des écoles, titulaire dans une école élémentaire d'Arles classée en zone d'éducation prioritaire.

un peu trop systématiquement dans des dispositifs différents par rapport aux autres élèves. Parfois, on se rend compte aussi que nos réponses pour un élève ne sont pas les bonnes et que des solutions sont à chercher ailleurs, par exemple auprès du Rased.

Mon sentiment personnel reste que c'est lorsqu'on a réussi à sortir un élève du dispositif pour le raccrocher au groupe-classe qu'on a démontré que le Pare était efficace.

Propos recueillis par Séverine Schenini

() Programme personnalisé de réussite éducative prévu à l'article 16 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École. Les Pare «constituent une déclinaison particulière» des PPRE.*

SYNDICAT *Claire Krepper, secrétaire nationale*

L'AVIS DU

AVEC LE DISPOSITIF PARE, on sort de la médiation a posteriori, modèle dominant en France de prise en charge de la difficulté scolaire dont les limites sont bien connues. Et on entre dans une aide conçue au cœur de la classe, au fur et à mesure des apprentissages.

Cette approche, mise en œuvre dans des pays salués pour leur faible nombre d'élèves en grande difficulté, c'est celle que nous défendons au SE-Unsa. Elle a un coût. Mais c'est le coût de l'efficacité. Les évaluations Pisa 2009 montrent une fois de plus que notre pays n'investit pas suffisamment dans l'école primaire.

Les dernières évaluations de la Depp montrent pour leur part que le fossé se creuse entre élèves de l'éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. Il est urgent d'inverser la donne.

Pare est un très bon exemple de ce qu'il faut faire. Au SE-Unsa, nous revendiquons d'autres choix budgétaires pour que de tels dispositifs puissent exister partout où ils sont nécessaires.



TÉMOIGNAGE

Un travail d'équipe essentiel

PPAS DE MIRACLE À CHAQUE COURS, mais, sur une année, cela se fait sentir. En fin de Cp, nous n'avons aujourd'hui presque plus de redoublants. Ceux qui passent en Ce1 tout en

étant très faibles en lecture (ceux-là restent nombreux malgré tout) bénéficient, encore une année, du dispositif. Les enfants sont plus aidés, ils n'ont pas l'im-

pression d'être laissés de côté. Tous progressent. Il me semble que la présence régulière d'un maître supplémentaire est pour eux rassurante et que cela peut rejazzir aussi sur leur comportement à l'école.

Les élèves parviennent souvent à étudier les mêmes notions en même temps que les autres, du moment qu'ils sont aidés et qu'on adapte les attentes.

Si on travaille la compréhension, par exemple, je peux simplifier les questions, les lire aux élèves «mauvais lecteurs». En production d'écrits, on parvient à faire écrire tous les élèves, du moment que quelqu'un est avec eux. En maths, c'est l'occasion de faire manipuler toute la classe, le maître Pare se chargeant d'un groupe, déléguant ainsi l'enseignant. Un maître en plus ne peut pas toujours donner envie à un élève de travailler si ce dernier n'est pas prêt, n'a pas envie... Il faut surtout une équipe qui s'entende bien (n'oublions pas que nous sommes deux dans la classe), qui a un regard croisé sur l'enseignement et les difficultés des élèves, des collègues prêts à faire une place au maître Pare dans leur organisation.

Manuel Taraud,
professeur des écoles (13)





Travailler autrement

Le travail en équipe, véritable levier d'amélioration des pratiques pédagogiques, mérite d'être organisé efficacement. Il évite la solitude pédagogique et donne tout son sens à notre communauté de métier. Il permet :

- d'élaborer, de mettre en place et d'évaluer les projets ;
- de confronter les idées, les pratiques, de mettre en commun les recherches et initiatives ;
- d'offrir des règles de travail ainsi que des repères clairs et communs aux élèves ;
- de renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions éducatives ;
- de donner davantage de sens aux différents contenus disciplinaires ;
- de prendre en charge le plus efficacement possible les besoins, les difficultés des élèves et leurs remédiations par une action concertée.

Décryptage

LES INTERVENTIONS DU MAÎTRE PARE

LA PLUPART DU TEMPS, le maître Pare intervient dans le cadre de la séance menée par l'enseignant de la classe. Pour une bonne partie des élèves, le travail consiste en de l'étayage sur l'entrée dans la tâche, la compréhension de la consigne, la concentration sur le travail. Tous les élèves de la classe font la même chose et l'enseignant Pare est là pour aider au travail réel des élèves. À d'autres moments, le maître Pare va travailler dans la classe différemment avec quelques élèves : soit avec d'autres outils, soit en reprenant un exercice un peu plus tranquillement en travaillant des compétences un peu plus basiques. À ce moment-là, cela ressemble peut-être davantage à de l'aide personnalisée. Cela peut aussi prendre la forme d'un atelier quotidien en grande section par exemple.



Les mandats du SE-Unsa

UN DISPOSITIF INTÉRESSANT

LE DISPOSITIF PARE DES BOUCHES-DU-RHÔNE semble très intéressant. Les écoles doivent disposer de marges d'autonomie et des moyens correspondants pour atteindre les objectifs nationaux, en tenant compte des réalités locales. Le SE-Unsa revendique l'attribution aux écoles de moyens supplémentaires modulés suivant les difficultés des élèves. Une contractualisation des moyens doit garantir la pérennité des projets pour une période minimale de trois ans. D'autre part, à l'école primaire, l'aide personnalisée doit être incluse dans le temps scolaire obligatoire. Pour la mettre en œuvre, le SE-Unsa revendique la présence dans l'école ou le regroupement pédagogique, d'enseignants en nombre plus important que de classes. Ce dispositif doit faire l'objet d'une évaluation sérieuse et d'un véritable accompagnement professionnel (échange des pratiques, formation, outils). L'aide personnalisée ou individualisée ne doit pas être confondue avec l'aide spécialisée nécessaire aux élèves qui présentent des difficultés graves et persistantes. Le développement de dispositifs d'aide individualisée ne peut en aucun cas servir de prétexte à la



- Sur le site de l'IA des Bouches-du-Rhône, le cahier des charges du dispositif Pare : www.ac-aix-marseille.fr/ia13
- Sur le site de l'EN de Marseille-11, des bilans d'étape du dispositif www.marseille-11.iens.13.ac-aix-marseille.fr